

COMMUNE D'URUFFE

INFORMATIONS COMMUNALES

BONNES FÊTES
Vœux Bonnes
Meilleurs La Fêtes
Meilleurs Vœux
Amusez - vous ! Bonheur
Champagne Amour Santé

1

SÉANCE DU

28 SEPTEMBRE 2018

Ouverture du Secrétariat :

Lundi de 15h30 à 17h30

Mercredi de 10h30 à 12h00

Et sur Rendez-vous.

Merci de respecter scrupuleusement ces horaires d'ouverture.

Tél : 03-83-25-41-60

Mail : mairie@uruffe.fr

Site : www.uruffe.fr



Le Conseil
Municipal
et les
Employés
Communaux
vous
souhaitent
de bonnes
fêtes
de fin
d'année.
Meilleurs
voeux
2019.

SÉANCE DU

28 SEPTEMBRE 2018 à 20H00

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- TRAVAUX
- EAU
- ÉCOLE
- EPCI
- SUBVENTIONS
- TÉLÉPHONIE
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- M. FAYS Didier, excusé
- M. SIMONIN Stanislas.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 15 Juin 2018 est lu et adopté.

En préambule du Conseil Municipal, Monsieur le Maire tient à faire cette déclaration solennelle :

« Y'a des gens qui se permettent de crier en pleine rue qu'à la Mairie il n'y a que des feignants.

Je tiens à dire que pour ces gens, on peut être sûrs qu'il ne seront jamais étouffés ni par la gentillesse, ni par l'intelligence.

Vous remarquerez que je ne cite pas de noms !!

Mais comme disait ma grand-mère et bien d'autres avec elle... « si certains se sentent le cul merdeux, qu'ils se torchent !! » ».

Sur cette sentence de bon aloi, la séance s'engage :

COMPTABILITÉ :Situation de compte :

À la date du 28/09/2018, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 93.140,48 €.

M. le Maire informe le Conseil que les factures reçues non mandatées s'élèvent à 22.618,95 €, soit un solde positif réel de 70.521,53 € sur le compte.

Selon les ratios fonctionnels de la Commune, cette somme permet un en-cours d'investissement de l'ordre de 44.000 €.

À ce propos des finances communales, M. YUNG Christian s'interroge sur la compensation de la taxe d'habitation.

Le Maire répond que si l'État s'est engagé à compenser les Communes, nous ne disposons pas encore d'information sur ce sujet.

SALAIRES :1. Cotisation Centre de Gestion 54 :

Le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle lors de sa séance du 12 juillet 2018 a décidé de stopper la perception de la cotisation de 0,4% pour l'exercice de ses missions facultatives à compter du 1^{er} août 2018.

Le Maire accepte volontiers cette économie très légère en regard de toutes les ponctions obligatoires faites sur les fonds communaux.

2. Indemnités des élus :

Les indemnités des élus sont actuellement versées trimestriellement. Suite à la mise en place

du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019, elles devront être versées mensuellement.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information et donne pouvoir au Maire pour gérer ce dossier.

Madame RIBON Jessica s'interroge sur le prélèvement à la source et sa mise en œuvre.

M. le Maire l'informe que la mise en place avec le nouveau logiciel sera effectuée en novembre 2018, afin d'être prêts pour le 1^{er} janvier 2019.

3. Remerciements jobs d'été :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de remerciement de Melle Laura GATEAU pour lui avoir permis de travailler cet été en tant qu'agent saisonnier.

Laura GATEAU propose de renouveler l'opération lors des prochaines vacances scolaires.

Le Conseil Municipal n'a ouvert des crédits que pour les vacances d'été et le rythme des travaux hors de l'été est trop fluctuant pour pouvoir accéder à cette demande.

Une décision sera prise l'année prochaine en fonction de l'accompagnement possible et des finances futures pour renouveler ces travaux saisonniers.

L'Assemblée rappelle également que les jobs d'été sont réservés en priorité aux jeunes n'ayant pas encore travaillé pour la Commune.

TRAVAUX :

1. Commande de tables et bancs de brasserie, table de pique-nique :

M. le Maire informe l'Assemblée de la commande de tables et bancs de brasserie, d'une table de pique-nique et de lames de bancs chez l'entreprise Mefran pour un total de 1981,44 € TTC (prix avantageux de destockage).

Ces achats ont été évoqués plusieurs fois comme renouvellement et entretien du matériel communal.

2. Devis matérialisation d'un arrêt de bus :

Le Maire présente à l'Assemblée un devis pour la matérialisation de l'arrêt de bus scolaire rue de l'Eglise de l'entreprise Proximark 54 d'un montant de 864 € TTC.

Cette matérialisation est nécessaire par le choix spécifique de cet arrêt hors circuit traditionnel de ramassage décidé devant la Mairie pour des raisons de sécurité des enfants.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour gérer cette affaire.

Dans ce domaine, il est nécessaire de matérialiser à la peinture jaune les emplacements des bornes à incendie. Un devis sera demandé.

3. Travaux divers :

- L'entreprise MULLER est intervenue pour effectuer les travaux de création de bordure de trottoirs en bas de la Grande rue, réfection des avaloirs abîmés, agrandissement de la dalle des bulles à verre, et la remise en place de la pierre Place du Grand Jardin.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux d'entretien des jeux au terrain de jeux est à prévoir. Le coût prévisionnel est compris entre 1.500 € et 2.000 €.

Au terrain de foot, les filets de but ainsi que les crochets d'attache des filets sont à changer et réparer.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au changement de logiciel, il ne sera désormais plus possible de faire les trois facturations d'eau et d'assainissement mais seulement deux.

Deux possibilités s'offrent à la Commune : soit effectuer un acompte et un solde, soit mettre en place deux relevés et ainsi deux facturations

réelles pour éviter les versements erronés et prendre en compte effectivement les taxes.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer deux factures correspondant aux deux relevés d'eau réels en avril et octobre à partir de 2019.

Pouvoir est donné au Maire pour mettre en place cette procédure.

Après consultation concernant la possible mensualisation, la Trésorerie de Colombey-les-Belles confirme les précédentes demandes dans ce domaine et réitère les difficultés de mettre en place une mensualisation qui apporterait un surcroît de travail répercuté sur le prix de l'eau. Cependant, il est toujours possible de demander une facilité de paiement à la Trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois reprendra cette compétence à partir de 2020, ce qui engendrera éventuellement d'autres changements.

ÉCOLE :

1. Affectation à leurs nouveaux postes des institutrices d'Uruffe :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Lucie et Elodie ont bénéficié de nouvelles affectations assez proches de leur domicile suite à la fermeture de notre école.

Le Conseil leur souhaite une bonne continuation et tout l'épanouissement professionnel dans leurs nouveaux secteurs d'activité.

2. Rentrée scolaire à Rigny-la-Salle :

La rentrée s'est bien déroulée. Les enfants prennent leurs marques et les parents s'impliquent dans le bien-être de leurs progénitures. Cette chaleur contraste quelque peu avec certains propos vindicatifs et marginaux relevés çà et là...

3. Convention école maternelle intercommunale de Vannes-le-Châtel :

Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de renouveler pour une seule année la convention relative aux frais de fonctionnement de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité de reconduire pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 la convention liant les communes de Gibeauveix, Uruffe et Vannes-le-Châtel pour le fonctionnement de l'école maternelle de Vannes-le-Châtel.

3. Subvention :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'école primaire d'Uruffe-Gibeauveix une subvention de 129 € pour participation au transport effectué par Keolis lors d'une sortie scolaire, ceci afin de solder à l'équilibre les comptes de la coopérative scolaire dont l'activité cesse avec le départ des institutrices (gestionnaires responsables).

EPCI :

1. Fonds de concours 2018 :

L'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements dans le cadre de fonds de concours pouvant être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Les élus du conseil communautaire ont validé la répartition du fonds de concours 2018 lors du conseil communautaire du 28 mars 2018.

Ce fonds de concours, plafonné à 50 % de la part restant à la charge de la commune après déductions des subventions obtenues, peut être attribué pour financer des opérations ne relevant pas directement de l'intérêt intercommunal.

Dans ce cadre, la Commune d'Uruffe entend solliciter les Communauté de Communes pour le versement du fonds de concours.

Considérant que la commune d'Uruffe doit délibérer de façon identique à la décision de la communauté de communes.

Approuve le versement par la Communauté de Communes à la Commune d'Uruffe de fonds de concours d'un montant de 7.301 € pour financer sur l'exercice 2018 les dépenses suivantes :

- Clocher église honoraire étude réparation : 4.080 €
 - Ordinateur secrétariat : 3.091,90 €
 - Tables et bancs de brasserie : 1.981,40 €
 - Chemin : 5.430 €
 - Installation radiateur logement : 369,70 €
- Dépense totale : 14.953 €
Subvention EPCI : 7.301 €

Autorise le maire à solliciter le versement du Fonds de concours à hauteur de 7.301 €.

2. Fourrière animale :

La Commune ne dispose actuellement pas de convention en matière de fourrière animale. L'État oblige cependant les communes à s'affilier à un refuge.

La Communauté de Commune de Colombey et du Sud Toulinois a décidé lors du conseil communautaire du 15 novembre 2017 de reprendre cette compétence.

Le montant à la charge de la Commune est de 350,56 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la prise de la nouvelle compétence telle que présentée lors du Conseil Communautaire du 15 novembre 2017 « paiement de la cotisation de la fourrière animale ».
- Approuve les nouveaux statuts tels que présentés lors du conseil communautaire du 04/07/2018.
- Autorise M. le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier.

3. Fibre optique :

L'entreprise Losange a été retenue pour déployer la fibre optique dans la Région Grand Est.

Pour les communes prioritaires, les déploiements seront engagés avant le 4 août 2020.

L'EPCI a signé une convention avec la Région portant ainsi le prix par prise à 100 € (pris en charge par l'EPCI).

Notre Commune étant considérée comme prioritaire, la période de démarrage des opérations est prévue entre août 2019 et août 2020.

Les modalités d'intervention des spécialistes nous seront communiquées le moment venu.

4. Motion TGV :

Le Conseil Municipal s'associe à la motion prise par le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois concernant les concertations et les décisions sur l'avenir des dessertes en Lorraine assurées par le TGV Est. La SNCF avait décidé de manière unilatérale de supprimer plusieurs liaisons TDV entre le Grand Est et le Sud de la France ainsi que des liaisons qui traversent la Lorraine. Des solutions sont proposées par M. PEPY, PDG de la SNCF.

5. Transfert pouvoir de police vers le Président de la Communauté de Communes :

L'arrêté préfectoral en date du 22 Mai 2018 actant la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois permet au Maire de transférer ou non son pouvoir de police sur toute la voirie communale au Président de la Communauté de Communes.

M. le Maire, avant de prendre une décision, souhaiterait obtenir davantage de renseignements, notamment sur l'entretien de cette voirie aux abords du secteur industriel de la scierie.

BOIS :1. Bail de chasse :

Le bail de chasse de M. ROUVET Franck arrive à échéance le 30/06/2019.

Le Maire souhaite que le renouvellement soit fait le plus tôt possible afin de ne pas avoir à assumer les responsabilités inhérentes à l'exercice de chasse, notamment le dépôt du plan de chasse, qui n'étant pas fait, serait préjudiciable pour les chasseurs et les finances de la Commune.

Deux modes d'exploitation sont possibles : location par adjudication ou à l'amiable.

Pour ce qui concerne le coût de locations, les chasseurs proposent de s'aligner sur celui avancé pour le Massif de Meine soit 15 € l'hectare, avec une possible indexation sur deux années pour lisser la hausse de 11 € à 15 €.

M. BRAND Aimé fait remarquer le peu de chasseurs ressortissants de la Commune dans cette adjudication, bien qu'au temps des premières adjudications, la Commune avait spécifié cette priorité dans les conditions d'attribution. Plusieurs conseillers et le Maire font état de la bonne entente entre la Commune et ces chasseurs (bois) et précise que l'ACCA elle-même fait appel à beaucoup d'étrangers à la Commune pour remplir ses rangs...et ses caisses !...

Le débat clos, le Conseil Municipal décide de choisir la location à l'amiable par vote à main levée à l'unanimité des présents. L'Assemblée reporte sa décision concernant le coût et son application lors d'une prochaine séance.

2. Coupes de bois 2019 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme de marquage des coupes au titre de l'année 2018/2019.

Les coupes portent sur les parcelles 21, 22, 24 et 25.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2018/2019 :

- Vente des futaies de la coupe façonnée, parcelles 21, 22, 24 et 25.
- Cession de bois de chauffage en menus produits, parcelles : 21, 22, 24 et 25.

TÉLÉPHONIE MOBILE :

La Commune d'Uruffe a été retenue pour être l'une des premières bénéficiaires du nouveau dispositif d'amélioration de la couverture mobile du territoire mis en place par le Gouvernement par arrêté ministériel du 4 Juillet 2018.

L'entreprise Free Mobile a été désignée pour effectuer les travaux de déploiement d'infrastructure afin d'apporter une couverture et des services mobile sur la commune.

L'implantation d'une antenne sur la parcelle A 962 (à côté des bulles à verre) est à l'étude. Les travaux de déploiement seront menés dans un délai maximal de 12 mois à compter de la mise à disposition d'un terrain viabilisé, et dans tous les cas de 24 mois au plus si les travaux dus au branchement conséquent en électricité révèlent des complications.

SUBVENTIONS :1. Subvention demandée par la Commune :

L'Assemblée est informée de l'attribution d'une subvention Soutien aux communes fragiles d'un montant de 4.000 € par le Conseil Départemental pour les travaux de réfection des piliers devant la Mairie et pour les travaux de voirie.

2. Demande de subvention :

- L'Assemblée n'accède pas à la demande de subventions suivante :
 - AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaque).

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Remerciement de Mme Le Monnier, directrice de la MARPA de Colombey-les-Belles, des résidents et de l'ensemble du personnel pour la subvention accordée par la Commune pour l'achat d'une borne musicale.

- Remerciements de M. BIRKEL Antoine pour la brioche du 14 juillet 2018.

- Attente d'informations concernant la célébration du 11 Novembre 2018.

- Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), le Maire doit prendre un arrêté communal. Il a pour effet d'identifier les risques sur la Commune et de faire l'inventaire des points d'eau incendie (PEI) du territoire. Ces points d'alimentation en eau sont mis à la disposition des moyens des services d'incendie et de secours (SDIS).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de missionner le SDIS pour effectuer les contrôles, tous les 3 ans et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

- Le Conseil Municipal s'associe à la motion prise par le CHRU de Nancy concernant les efforts de gestion réalisés par les personnels ainsi que le projet de refondation et de regroupement sur le site de Brabois de l'ensemble des services afin de pérenniser le système de santé de notre secteur.

- L'opération Brioches organisée chaque année par l'AEIM-Adapei 54 (personnes handicapées intellectuelles) aura lieu cette année du 01 au 07 Octobre 2018.

La distribution dans le village se déroulera le vendredi 5 Octobre 2018.

- M. le Maire propose d'organiser une séance de travail matinal pour la réfection de la dalle de la sacristie par le Conseil Municipal le Samedi 6 Octobre 2018 à 8h30. Les conseillers disponibles ce jour seront présents.

- Le Maire informe le Conseil Municipal :

- De la lettre du Conseil Départemental 54 rappelant la procédure en terme de circulation lors des manifestations dans les Communes.

La charge des panneaux d'entrée et fin d'agglomération est supportée dorénavant par la collectivité.

- L'association Enfance Lyme et Co a créé un livre dédié aux enfants sur la prévention contre la maladie de Lyme (piqûre de tiques).

Le Conseil Municipal décide d'offrir un livre par famille avec enfant.

- L'association AFRICIEL (Association Familles Rurales Intercommunale Ciel) portera désormais le nom Association Familles Rurales du Pays de Colombey (AFRPC).

- Le Repas des Anciens initialement prévu le dimanche 4 Novembre 2018 est reporté au Dimanche 25 Novembre 2018.

- M. GILLARD Patrick demande à M. le Maire de faire un mot à la population pour rappeler de couper les haies de voisinage conformément aux préceptes du code civil sur la mitoyenneté.

- M. BRAND Aimé informe le Maire que M. FRANZETTI Angelo souhaiterait le voir au sujet de l'abri forestier. Le Maire rappelle sa disponibilité dans ce domaine, comme dans tous les autres concernant la vie communale et rappelle sur le sujet le dossier d'assurance toujours ouvert suite au feu de cheminée survenu il y a quelques temps.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 02 mn.

Informations générales

Décès :

- **Mme MEYER Gabrielle, née FOUILLOT le 12 Novembre 1926, décédée le 02 Décembre 2018 à Colombey-les-Belles. Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille.**



SUGGESTIONS :

Vous pouvez les adresser en Mairie sur papier libre.

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...

